

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**SEANCE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le 30 Juin à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 12**

**Votants : 12**

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés : Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**VOTE POUR : 12**

**VOTE CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 12**

Mr Raymond BENOIT a été nommé secrétaire de séance.

**Domaine :**

PERSONNEL  
COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la mise en place d'un service dédié à la sécurité publique, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs :

- Création d'un poste, à temps complet, d'Agent de surveillance de la Voie Publique (ASVP), Grade : Adjoint technique, contractuel.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de procéder à la modification du tableau des effectifs :

EFFECTIFS	NATURE DE L'EMPLOI
	<u>Service Administratif :</u>
1	Attaché Territorial (35h/semaine)
1	Rédacteur Territorial (35h/semaine)
1	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe, (35h/semaine)
	<u>Service Technique :</u>
4	Agents de Maîtrise Principal (35h/semaine)
1	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe, <b>contractuel</b> , (35h/semaine)
2	Adjoints Techniques Principaux de 2 <sup>ème</sup> classe, (35h/semaine)
1	Adjoint Technique, <b>titulaire ou contractuel à défaut</b> , (17h50/semaine),
	<u>Service Sociaux et d'Hygiène :</u>
1	Agent Social (titulaire) (35h/semaine)

Madame la Secrétaire Générale de Mairie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Aude,
- Monsieur le Receveur Municipal.

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250630-20250630DEL38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025  
Publication : 01/07/2025